

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 19 décembre 2019 à l'édifice municipal de Piopolis à 17 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #2 - Nicole Charette  
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge  
Siège #4 - Catherine Demange  
Siège #5 - Sarah Carrier  
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Nil Longpré

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire d'adoption du budget a été donné le 5 décembre 2019 et avis de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 2 décembre. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire d'adoption du budget, le maire déclare la séance ouverte.

**2019-12-236**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Cette séance extraordinaire d'adoption du budget est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice financier 2020 et sur le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de cette municipalité.

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté sur l'avis de convocation :

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Monsieur le Maire Peter Manning, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le jeudi 19 décembre 2019 à 17 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

1. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2021 et 2022
3. Période de questions
4. Levée de la séance

DONNÉ à Piopolis ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-12-237**

**3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyée par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 dont le document de référence démontrant des recettes de 1 530 786\$ et des dépenses de fonctionnement de 1 530 786 \$ demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-238

**4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021 ET 2022**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 953,1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

**D'ADOPTER** le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2020 - 2021 -2022, tel que préparé et présenté à cette séance. Le document de référence est déposé en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-12-239

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,

**QUE** la séance soit levée; il est 18 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Peter  
Maire

Manning